

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12132
8 juillet 1976

ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 8 JUILLET 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DE L'ALGERIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La mission permanente de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à l'honneur de lui transmettre ci-joint un message qui lui est adressé par Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika.

La mission serait très reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir en faire assurer la diffusion comme document du Conseil de sécurité.

Annexe

Message

"Le raid israélien contre la République d'Ouganda est une violation de l'intégrité territoriale et une agression contre la souveraineté d'un pays Membre des Nations Unies. Cet acte ne peut que soulever l'indignation des pays non alignés et constitue un précédent dangereux dans la pratique des relations internationales, qui ouvre la voie à toutes les aventures. Il prend le caractère d'une violation délibérée où la vie d'otages innocents ne peut être qu'un prétexte. Au demeurant, l'effort entrepris par le président Idi Amin Dada a permis la libération de nombreux otages et visait à assurer celle de ceux qui restaient. L'agression brutale, loin de sauver des vies humaines, a provoqué de nombreuses victimes en plus de la destruction de l'infrastructure de l'aéroport d'Entebbe et d'avions au sol.

Les circonstances dans lesquelles s'est déroulée cette attaque témoignent d'une volonté arrêtée des autorités israéliennes d'étendre chaque jour le champ de leur agression et de tenter d'ériger en système le terrorisme d'Etat.

Les pays non alignés dénoncent cette agression flagrante qui prend l'allure d'une véritable provocation à l'encontre des pays du tiers monde et de l'ensemble de la communauté des nations.

L'ONU et le Conseil de sécurité en particulier se doivent de condamner cet acte de guerre et de prendre toutes les dispositions d'une mise en garde solennelle à l'égard des agresseurs afin qu'une telle pratique ne bénéficie plus de l'impunité et n'entraîne pas un processus de dégradation gravement préjudiciable à la paix et à la sécurité internationales".

(Signé) Abdelaziz BOUTEFLIKA

Ministre des affaires étrangères de
la République algérienne, démocratique
et populaire

